



CDOS

AISNE

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 23 AVRIL 2021

LISTE PORTEE PAR : _____

	NOM	PRENOM
Président		
Vice-Président(e) Sport & Education et Citoyenneté		
Vice-Président(e) Sport & Professionnalisation		
Vice-Président(e) Sport & Santé et Bien-être		
Vice-Président(e) Sport & Politiques publiques et Haut niveau		
Secrétaire général		
Trésorier général		
Secrétaire général adjoint		
Trésorier général adjoint		
Membre de droit (Président ou représentant du CROS)		

Date et signature du porteur de la liste



PIECES A JOINDRE A LA DECLARATION DE CANDIDATURE

Conformément à l'article 7.2 du règlement intérieur du CDOS-Aisne :

« La liste ainsi constituée doit présenter un projet exposant les grandes lignes politiques sur l'avenir du CDOS. Ce projet doit notamment :

- a. Intégrer les missions nationales déléguées du CNOSF telles que mentionnées dans la « feuille de route » ;
- b. S'inscrire explicitement dans un plan stratégique de développement concerté avec les autres organes déconcentrés du CNOSF présents sur le même territoire régional, et ce sans exception. »

Conformément à l'article 7.3 du règlement intérieur du CDOS-Aisne :

« Les candidats doivent par ailleurs remplir une fiche individuelle de candidature comportant au minimum :

- Les renseignements concernant l'état civil ;
- La photocopie de la licence du candidat ;
- Pour les catégories 1 à 5 uniquement, l'accord du Président ainsi que sa signature et le cachet de l'organisme départemental, accompagné de l'extrait de délibération de l'organisme entérinant cette candidature. »

ENVOI DE LA LISTE ET DES FICHES DE CANDIDATURES

La liste et les fiches de candidatures doivent être adressées au CDOS-Aisne par lettre recommandée avec accusé réception, **avant le 23 mars 2021**, date limite de dépôt (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne
3 rue William Henry Waddington – BP44 – 02003 LAON CEDEX